

COURRIEL

Sainte-Thérèse, le 11 septembre 2018

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 17B, 17A, 16B, 16A, 15B, 15A, 41-21
et 17A-2., nord du chemin Valiquette à Saint-Agathe**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande, concernant Agata construction, lot 16B. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 20 novembre 2006 et photos, 5 pages
2. Avis d'infraction du 24 octobre 2006, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 26 octobre 2006, photos et croquis, 6 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre pour les autres lots mentionnés à votre demande.

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la ville de sainte-agnathe des Monts. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Madame Sonia Goulet
Coordonnatrice des communications et du développement économique
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts (QC) J8C 1M9
Tél. : 819 326-4595 #3215 Téléc. : 819 326-6331
goulet.sonia@vsadm.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-15-01-

DATE DE RÉDACTION: 24 octobre 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de mon inspection, je n'ai rencontré personne sur les lieux. Derrière les bâtiments rouges, il y a une accumulation de métaux et de fil (photo 1 à 3). Je suis allée dans un boisé, à la première entrée il y a environ 43 sacs à poubelles qui contiennent de la terre (photo 4). J'ai repris le chemin principal pour observer la deuxième entrée. Il y avait un trou avec une accumulation de matières résiduelles tel que: matelas, chaudières, cartons, bois, meubles (photo 5)... Selon le logiciel Arc View, le lieu principal d'enfouissement à un d'environ de 786 m².

J'ai pris les coordonnées avec l'appareil GPS 10 Garmin 76.

Point 1 : emplacement des sacs à poubelles: Nad 83 18 UTM 554259; 5101453

Point 2, 3, 4, 5 : lieu principal d'enfouissement

Point 2: Nad 83 18 UTM 554275; 5101546

Point 3: Nad 83 18 UTM 554262; 5101543

Point 4: Nad 83 18 UTM 554258; 5101526

Point 5: Nad 83 18 UTM 554279; 5101528

3. CONCLUSION

La gestion des matières résiduelles n'est pas conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyer un avis d'infraction pour l'article 20, 22 et 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacinthe Alarie, inspectrice,

Jacinthe Alarie

2006/10/25

- VÉRIFIÉ PAR: Jacques Hallé, coordonnateur,

Jacques Hallé

2006/10/26

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

PAGE 2

Nom : Agatha Construction inc.

Municipalité : Ste-Agathe-des-Monts

Date : 19 octobre 2006

N/D : 7510-15-01

Photo # 1 :

Note :

Amas de métaux et de fil derrière les
bâtiments.



Photo # 2 :

Note :

Amas de métaux.

Photo # 3 :

Note :

Amas de fil.



Nom : Agatha Construction inc.

Municipalité : Ste-Agathe-des-Monts

Date : 19 octobre 2006

N/D : 7510-15-01

Photo # 4:

Note :

Environ 43 sacs à poubelle qui
contiennent de la terre.

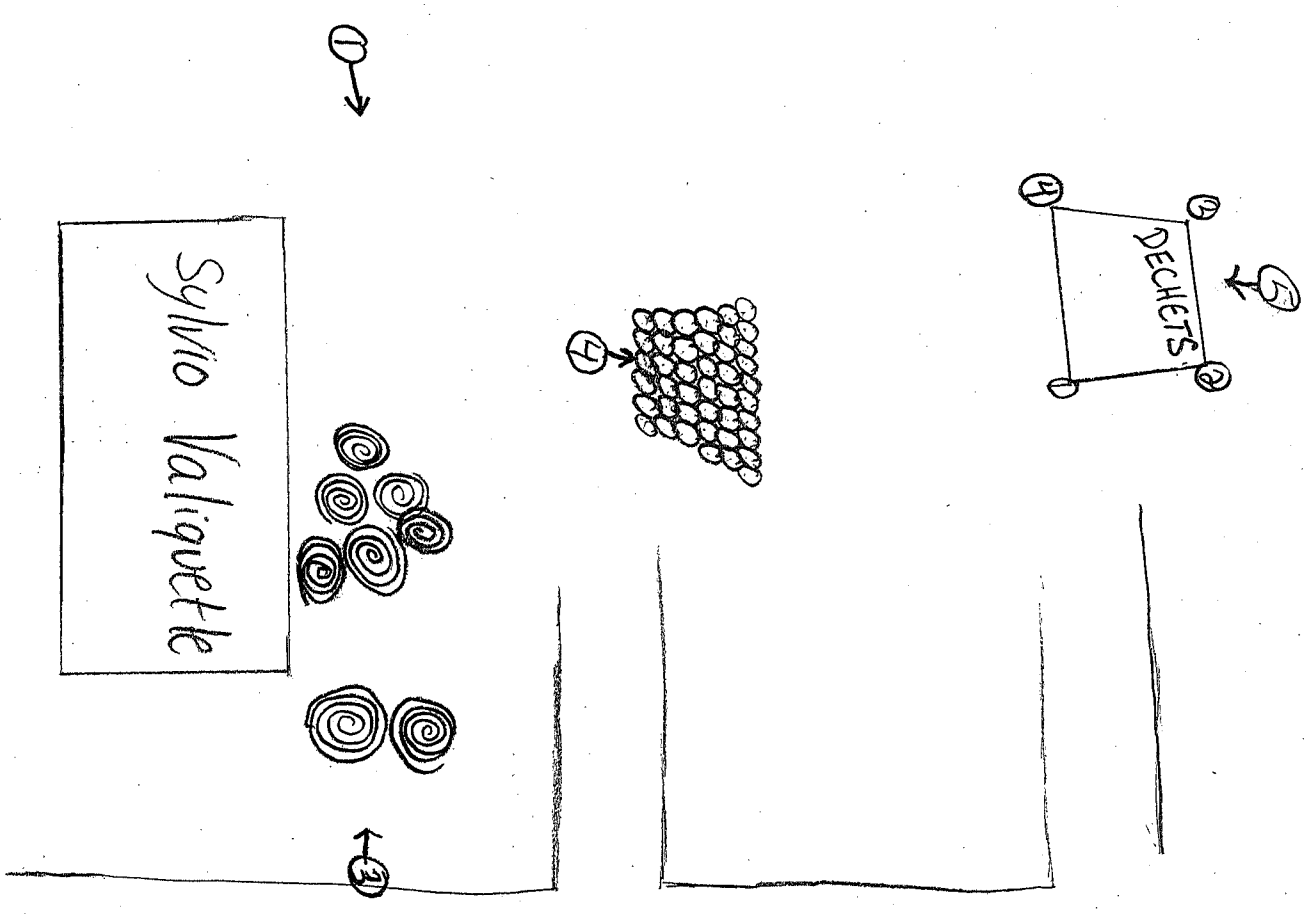


Photo # 5 :

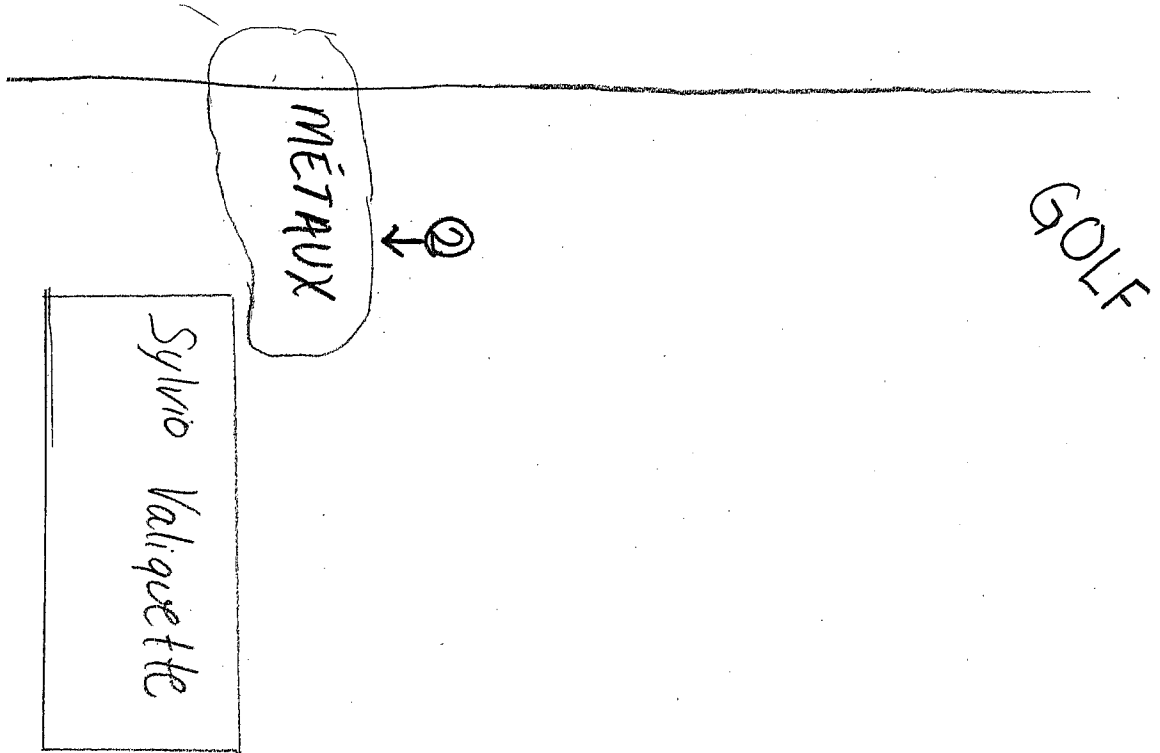
Note :

Amas de matières résiduelles.

Agatha Construction inc.
 Rue Valiquette
 Ste-Agathe-des-Monts 10200



CE SCHEMA N'EST PAS A L'ÉCHELLE



- ⊙ Fils
- ⊗ SAC A ROUBELLE
- ⊙ coordonné GPS
- ↖ DIRECTION PRISE DE PHOTO

Agatha Construction inc.

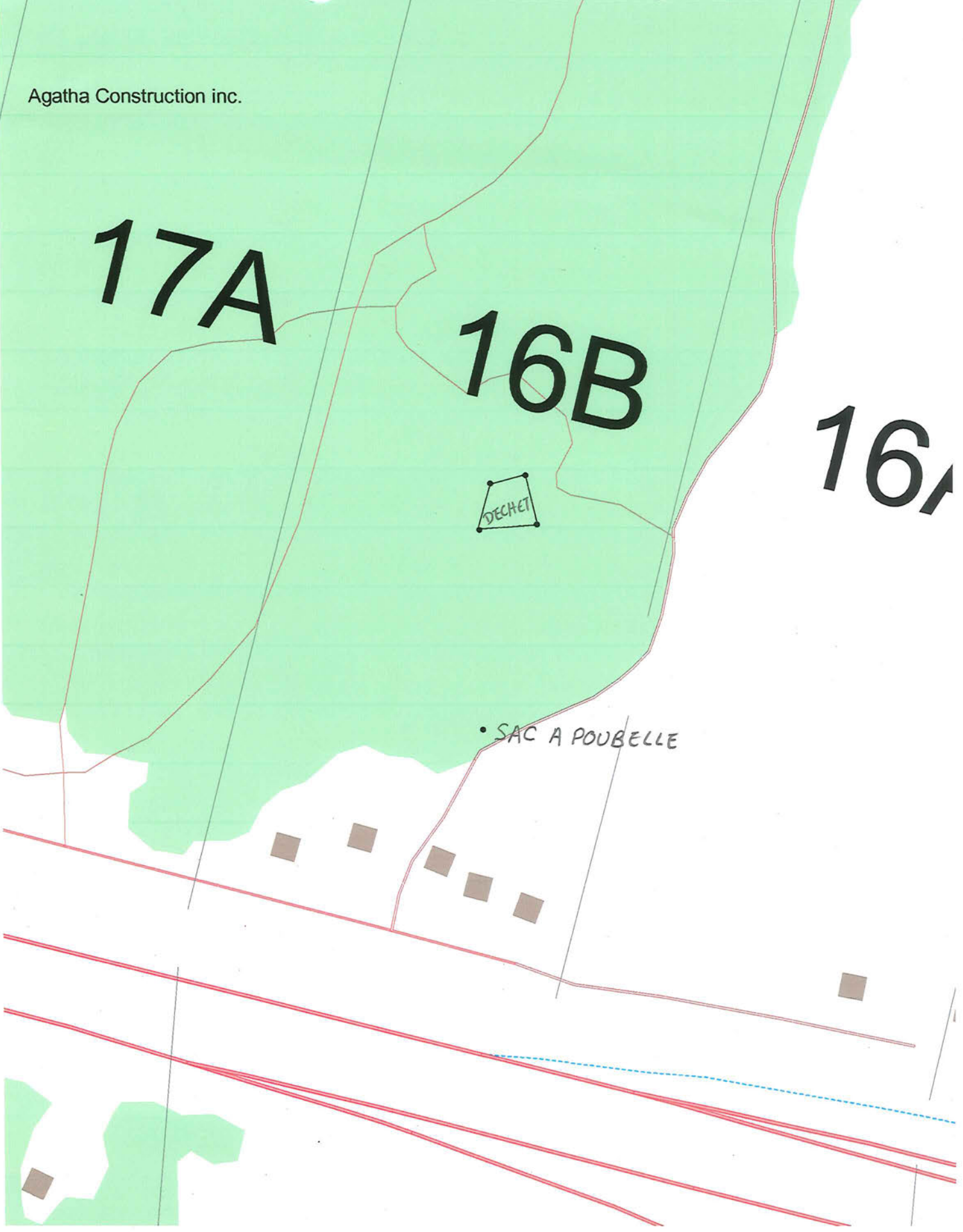
17A

16B

16,

DECHET

• SAC A POUBELLE



CERTIFIÉ

Sainte-Thérèse, le 24 octobre 2006

AVIS D'INFRACTION

Agatha Construction inc.
1, Place Ville-Marie, bureau 3835
Montréal, Québec
H3B 4M6

N/Réf. : 7510-15-01-00000-00

Objet : Déchets solides lot 16 B, dans le boisé en arrière des bâtiments de monsieur Sylvio Valiquette.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 19 octobre 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

- Activité de dépôts et d'enfouissement de déchets solides sur le terrain sans autorisation (cartons, bois, meubles, chaudières...);
- ◆ Loi sur la qualité de l'environnement
articles 20, 22 et 66

Avis d'infraction

-2-

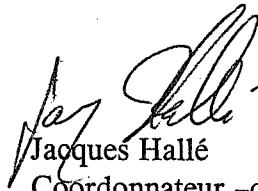
Le 24 octobre 2006

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement tous les dépôts de matières résiduelles dans un lieu non autorisé et de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent. À cet effet, vous devez enlever tous les déchets et les acheminer chez un destinataire autorisé, en prenant soin de conserver les factures d'élimination. De plus, nous vous demandons de nous aviser des dates d'excavation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Jacinthe Alarie au (450) 433-2220, poste 252.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JH/ja



Jacques Hallé

Coordonnateur -division contrôle-

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-15-01-00451-00

DATE DE RÉDACTION: 9 novembre 2006

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 7 novembre 2006

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Jacinthe Alarie

. ACCOMPAGNÉ DE:

. LIEU INSPECTÉ

Dans le boisé, derrière les bâtiments de monsieur
Silvio Valiquette.
Sainte-Agathe-des-monts (nord)

. ADRESSE POSTALE (si différente)

1 Place Ville-Marie, bureau 3835
Montréal, Québec
H3B 4M6

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non

TÉLÉPHONE (819) 326-2719

NOM/ADRESSE

i aut. 53-54.

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): employés de monsieur Valiquette

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)
[x]

CROQUIS
[]

PLAN(S)
[]

CARTE(S)
[]

Nombre: 7

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) []
PRÉCISEZ

- BUT(S):

- Vérifier la gestion des matières résiduelles.
- Vérifier le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-15-01-00451-00

DATE DE RÉDACTION: 9 novembre 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux, j'ai rencontré 2 employés à monsieur Valiquette qui finissaient de nettoyer le terrain, derrière les bâtiments: présence de pneus, métaux et des fils de cuivre.

Dans le boisé, à la première entrée, il y a 43 sacs à poubelle qui contiennent de la terre appartenant à au plaignant. Il me confirme que ceux-ci vont être enlevé d'ici quelques semaines.

À la deuxième entrée, il n'y a plus de déchets dans le trou comparativement à la dernière inspection.

3. CONCLUSION

Dans le boisé, le terrain est maintenant nettoyé.

4. RECOMMANDATION(S)

Attendre une copie des factures concernant l'élimination des déchets puis fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacinthe Alarie, inspectrice,

Jacinthe Alarie

2006/11/17

- VÉRIFIÉ PAR: Jacques Hallé, coordonnateur,

Jacques Hallé

2006/11/20

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

PAGE 2

Nom : Agatha Construction inc.

Municipalité : Ste-Agathe-des-Monts

Date : 7 novembre 2006

N/D : 7510-15-01-00451-00

Photo # 1 :

Note :

Vue d'ensemble derrière les bâtiments.



Photo # 2 :

Note :

Entreposage de plusieurs pneus.

Photo # 3 :

Note :

Amas de métaux et de fils.





Dans le bois, le terrain a été nettoyé.